

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-091 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2024

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n°2016-201 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

CONSIDÉRANT que le calcul la clause de sauvegarde permet 5 inscriptions sur la liste d'aptitude d'ingénieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne 2024 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 3 décembre 2024 :

AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE LIMITE DE VALIDITÉ
BLIEK Ludovic	LE CRES	03/12/2026
CHORGNON Rodolphe	LODEVE	03/12/2026
ENGEL Thierry*	LUNEL	03/12/2026
FAUCON Gwenaëlle*	LATTES	03/12/2026
LEDRU Mélanie*	ST GEORGES D'ORQUES	03/12/2026

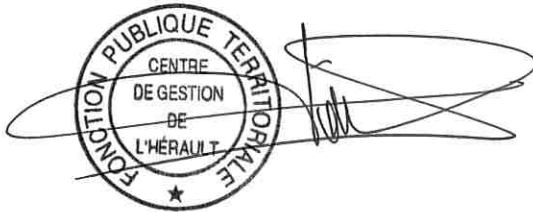
* examen professionnel

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le ...02.../...12.../2024,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le ...02.../...12.../2024 et de sa publication le ...02.../...12.../2024.